CONDITIONS DE LOCATION ET RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX – SAISON 2020-2021

La Place des Arts (Place des Arts) est une institution publique québécoise dont la mission consiste à promouvoir les arts de la scène et à rendre possible la tenue de spectacles en ses lieux. Son complexe culturel regroupe six salles de spectacles, dont la Maison symphonique aux caractéristiques techniques distinctes :

Maison symphonique (902 à 2 117 sièges) **(2 177 – 60 places debout)**
La Maison symphonique de Montréal est une salle de concert pouvant aller jusqu'à 2 100 fauteuils répondant aux normes internationales les plus élevées en matière d'acoustique, d'aménagement de plateau et d'architecture. Elle a été conçue pour mettre en valeur tous les genres de musique acoustique, du classique au jazz.

Équipe technique

- Vous avez l'obligation d'embaucher une équipe technique possédant les compétences nécessaires pour utiliser adéquatement, et de façon sécuritaire, les équipements que vous avez loués à la Place des Arts.
- Un régisseur technique de la Place des Arts vous est assigné pour des questions relatives à la pré-production de votre événement. Il sera présent lors de votre arrivée au théâtre et agira à titre de représentant de la Place des Arts. Il n'est cependant pas responsable de votre montage, de l'opération des équipements de scène, pas plus qu'il ne dirigera votre équipe technique.
- Un devis technique (plan d'éclairage, plan de sonorisation, plan de scène, horaire, etc.) doit être envoyé **au plus tard douze (12) jours ouvrables** avant la première de votre événement au coordonnateur technique des services scéniques de la Place des Arts.

Équipement de scène

- Toutes les scènes sont dotées d'équipements techniques qui sont inclus dans le coût de location.
- Chaque salle possède un piano à queue.
- Certains équipements et services ne sont pas inclus dans la location, informez-vous auprès du conseiller en services scéniques de la Place des Arts.
- Enlèvement fauteuils : 375 $ (187,50 $ pour enlèvement – 187,50 $ pour remise en place)
- Accord de pianos : 170 $ par accord standard (frais sujets à changement sans préavis).

La location d'un théâtre inclut les périodes de travail suivantes :

Période 1 : de 8h à 13h
Période 2 : de 13h à 18h
Période 3 : de 18h à minuit (ou 2h dans le cas où le démontage suit la représentation)

Services d'accueil

- Les services d'accueil de base sont inclus dans la location.

Foyers

- Des frais de location et de services sont applicables lors de la tenue de réceptions dans les foyers.

Organisation d'une réception

- Les Services à la clientèle de la Place des Arts devront être informés de la tenue de toutes réceptions dans les lieux loués.
- Une liste des produits de consommation offerts par la Maison symphonique est disponible sur demande.
- Services non fournis par la Maison Symphonique : Service traiteur, location de tables, de chaises et d'accessoires.

Services de billetterie

- La Place des Arts est seule responsable de l'impression des billets.
- Frais d'émission des billets de 0,20 ¢ par billet.
- Redevance sur billets de faveur : 2,22 $ à titre de loyer variable, sur une certaine quantité de billets de faveur indiquée dans le contrat de location.
- Redevance, billets en consignation : 4,50 $ - 6,00 $ - 7,50 $ - 9,00 $ selon prix unitaire
- Redevance, billets en consignation pour Soirée bénéfice : 3,50$
- Frais de carte de crédit facturés au producteur : 4 % Visa, MasterCard ; American Express.
- Frais de transaction pour carte de débit : sans frais.
- Vente de billets aux guichets de la Place des Arts, via téléphone et via Internet.
- Le producteur a droit à un nombre de billets de faveur sans frais et redevances :

  Événement de type 1 :
  80 billets pour la première, 30 pour les représentations subséquentes

  Événement de type 2 :
  70 billets pour la première, 25 pour les représentations subséquentes

  Événement de type 3 :
  60 billets pour la première, 20 pour les représentations subséquentes

  Événement de type 4 :
  50 billets pour la première, 15 pour les représentations subséquentes

Services de publicité

- **Espaces d'affichage** : La Place des Arts met gratuitement à la disposition du producteur des espaces d'affichage pour annoncer les spectacles en cours et à venir dans ses salles. Ces espaces sont situés dans le réseau commercial de la Place des Arts (corridor du métro et corridor des Pas perdus) ainsi qu'à la billetterie. Sous réserve des disponibilités du réseau, l'affichage se fait le jour de la mise en vente des billets et s'achève le lendemain de la dernière représentation. La vignette officielle de la Place des Arts doit apparaître sur toutes les affiches et publications publiques du producteur, sur lesquelles paraît le nom du théâtre, le numéro de téléphone de la billetterie, le site Web, etc.
- **Distribution d'imprimés dans les présentoirs** : Les présentoirs de la Place des Arts sont mis à la disposition des producteurs qui désirent offrir au public des dépliants ou des feuillets promotionnels concernant la présentation des spectacles dans les salles de la Place des Arts.
- **Programme de spectacle** : Si vous désirez qu'un programme soit distribué lors de votre événement, vous devez en assumer la production.

Vente de produits dérivés

- Le producteur a le loisir de vendre divers produits en rapport avec le spectacle présenté. Celle-ci est effectuée par son personnel. Des tables et des chaises peuvent être installées sur demande avant l'événement.

Services de sécurité

- Les services de base sont inclus dans la location.

Services spéciaux disponibles

- Personnes à mobilité réduite
- Malentendants

Assurances

- Le producteur doit détenir une assurance responsabilité civile de 5 $ millions contre les risques qui découlent de son occupation des lieux loués et remettre une lettre d'un courtier ou d'une compagnie d'assurance attestant qu'il est assuré contre ces risques.

Réservation de salles

- **Option de réservation :** Il est possible de réserver une salle de spectacle en faisant une demande au service de la Programmation, sur laquelle figure le nom de l'artiste ou de la production, les dates à réserver et une description du spectacle. La Place des Arts confirmera l'option de réservation par la suite. Le producteur détenant une 1re option a priorité sur les dates réservées. Dans ce cas, au moment où un producteur est prêt à confirmer une date, ceux possédant des options d'un rang supérieur ont 48 heures (jours ouvrables) pour confirmer ou libérer leurs options.

- **Confirmation de réservation :** Vous devez avoir une option de 1er rang ou avoir obtenu la confirmation de libération des options de rang supérieur sur les dates demandées. Cependant, les dates sont garanties une fois le contrat signé et le premier dépôt versé.

- **Contrat et dépôt :** Dès que la date est confirmée, la Place des Arts envoie un contrat de location engageant le producteur à louer la salle. Un premier dépôt, non remboursable, est exigé à la signature du contrat. Un deuxième dépôt doit être versé un mois avant la 1re représentation.

Accès à la Place des Arts

- **Entrée principale** :
  1600, rue Saint-Urbain
- **Entrée des artistes~~)~~**
  1800, rue Saint-Urbain
- **Stationnement intérieur**
  1450, rue Saint-Urbain
- **Débarcadère**
  120, boul. de Maisonneuve Ouest
- **Livraison de marchandises**
  150, boul. de Maisonneuve Ouest

Pour obtenir de l'information supplémentaire ou pour faire une réservation, prenez contact avec le service de la Programmation :

Maison Symphonique
Maxime Charbonneau (514) 285-4360 – mcharbonneau@placedesarts.com